



Humeur

Canonisons-le !

Il est vraiment formidable notre directeur général. Le hors-série de *Mag3-La voix de son maître* « *Horizon 2008* » a fini de nous en convaincre.

Nous syndicalistes forcément aigris et ringards avons enfin ouvert les yeux : notre directeur, il est tellement photogénique (11 photos sur 16 pages) ; et ses grandes phrases (« Etre ambitieux, réactifs et mobilisés pour gagner notre pari »), inscrites en lettres de feu, telles les maximes des plus grands philosophes, guident enfin nos misérables existences de simples mortels. Et dire que ce Phénix de la télévision nous dit qu'il n'est candidat à rien dans les mois à venir. Quel désespoir.

Amiens

Chronique d'une interview contestée

Retour sur les péripéties au centre desquelles se trouvent les rushs d'une équipe d'Amiens détournés par France 2. Un cas d'école sur la réutilisation des images.

4 Février 20h30 : le verdict

Après une heure de délibéré, Jean Paul Leconte est condamné à la prison à perpétuité assortie d'une peine de 22 ans de sûreté. Les jurés l'ont reconnu coupable de tentative de viol et meurtre sur Patricia Leclerc. Son ADN a été retrouvé sur l'un des sous vêtements de la jeune femme.

Le président clos l'audience criminelle. Avec son autorisation, France 3 Picardie filme quelques réactions dans la salle. I Télévision, LCI et l'AFP sont présents.

L'audience pour le verdict de la traditionnelle audience civile est suspendue pendant que la Cour délibère.

Maître Jean Bouly, l'avocat de Jean Paul Leconte, a affirmé à France 3 Picardie qu'il avait alors demandé aux policiers de reconduire le condamné dans sa cellule. Ces derniers auraient refusé.

Nos confrères picards demandent à Maître Bouly, l'autorisation de parler à son client.

France 3 Picardie a réalisé de telles interviews à deux reprises lors de précédents procès certes moins retentissants.

L'interview dure trois minute. LCI, I télévision et l'AFP lui ont donné un retentissement national. Une dépêche est sortie presque immédiatement. **Suite page 2**

Numérique

TNT peau de chagrin

France 4, seule chaîne du service public sur la TNT : un nouveau-né chétif et un beau gâchis.

De la modestie et de la décence. Il en aurait fallu (au moins un peu) aux dirigeants de France Télévisions le 30 mars dernier, jour du lancement de la TNT. Car il y avait de quoi ressentir un brin d'amertume en voyant les images de la grande soirée dans une boîte de nuit parisienne en l'honneur de la naissance de France 4 et de quoi s'étrangler en entendant que la TNT était « le nouvel âge du service public de l'audiovisuel ».

C'est en effet beaucoup d'honneur adressé à cette « nouvelle » chaîne publique, dotée d'un budget (18 millions d'euros) qui ne suffirait même pas à faire fonctionner la plus petite des stations régionales de France 3. Ceux qui ont encore de la mémoire se souviennent des ambitions perdues de la télévision publique sur le numérique terrestre, se souviennent de la chaîne infos, et tout spécialement des 8 chaînes numériques régionales de France 3, se souviennent du budget annoncé à l'époque : 150 millions d'euros (le fameux milliard...de francs), 9 fois plus que la petite enveloppe allouée aujourd'hui à France 4. C'était « le » grand chantier du mandat du président Tessier. De ministre en ministre, on connaît le destin de ces projets : au départ, la création de 6 chaînes publiques nationales sur la TNT et la création des 8 TNR (projet Trautmann) ; ambition rapidement réduite à 3 chaînes nationales + les TNR (projet Tasca), et finalement ratiboisée à la petite France 4 (décision Aillagon).

Marc Tessier aura mangé son chapeau (il en a l'habitude) et il nous reste les yeux non pour pleurer mais pour constater tristement que la France est devenu, pour des raisons purement idéologiques, le seul pays européen dans lequel le service public occupe une portion congrue sur le numérique terrestre. Le Royaume-Uni a fait une place de choix à sa BBC (4 nouvelles chaînes sur la TNT) ; l'Italie à sa RAI (5 nouvelles chaînes) et l'Allemagne à sa télé publique (3 nouvelles chaînes nationales + diffusion des chaînes régionales publiques).

A la veille de son renouvellement ou de son éviction, le président de France Télévisions a beau fanfaronner avec France 4, son nouveau-né chétif, il ne fera croire à personne que la télévision publique française occupe une place décente sur la TNT.

TNT : Danger en Limousin, voir aussi p.2



Numérique (suite)

La TNT en Limousin : gare aux effets pervers

Région rurale, peu peuplée, le Limousin fait partie des oubliés de la TNT. L'info régionale pourrait être menacée.

Ainsi donc, avec la TNT, la modernité télévisuelle entre progressivement dans les foyers.

Pour le Limousin, qui sera équipé plus tard en émetteurs, le paysage se dessine comme suit : un petit émetteur à Limoges couvrant Limoges-ville, un petit couvrant Guéret-ville, un à Ussel pour la Chiraquie, un à Brive-ville, et rien à Tulle, qui est pourtant la préfecture de Corrèze.

Total de la population couverte, et qui pourra à terme recevoir les infos régionales de France 3 Limousin : maximum 250.000 personnes sur les 712.500 que compte la région !

Alors quid des autres téléspectateurs ? :

-Déjà depuis mars en Haute-Vienne, certains sont couverts par l'émetteur de Niort : une grande partie des communes du Nord et de l'Ouest de la Haute-Vienne, dont 2 des 3 sous-préfectures, reçoit donc maintenant sur la TNT le journal régional de... Poitiers ! Quant aux autres communes -excepté Limoges- , il se peut qu'à terme, elles ne reçoivent RIEN !

-En Creuse et Corrèze, à terme, la majorité de la population qui ne recevra pas les journaux régionaux de Limoges (et éventuellement la locale de Brive), recevra :

.soit les JTR de Clermont ou Bordeaux selon les endroits...

.soit... RIEN !

Le Limousin, région rurale, « coincée » entre d'autres plus peuplées, pèserait-il si peu dans la balance TNT, au point de ne presque plus exister dans la carte du CSA, lequel a choisi l'implantation et la puissance des émetteurs numériques ?... C'est donc en haut lieu les téléspectateurs, pourtant très attachés à leur journal régional (régulièrement les meilleurs scores de France !) en paieront les conséquences.

Autre conséquence si les choses ne changent pas : l'avenir de la station de France 3 Limoges est sérieusement menacé. Un détail, bien sûr... Alors, la

Alors, la TNT : vraiment, on vous l'assure, un grand progrès pour la télévision de service public en Limousin !

Chronique d'une interview contestée, Suite de la Une

5 Février 9h00 : le scoop et l'erreur fatale

Iv3 souhaite que le sujet « verdict » remonte très rapidement pour une probable diffusion sur l'antenne nationale. Le rédacteur qui en a la charge file donc immédiatement au montage.

Un rédacteur en chef adjoint passe en salle de montage et demande au rédacteur d'envoyer les rushs de l'interview de Leconte à Iv3, sans autres précisions. Le rédacteur souhaitait superviser l'envoi des rushs. Trop tard, durant le mixage du sujet, les rushs ont été transmis.

5 Février 13h : les images de la 3 sur la 2 !

France 2 diffuse l'interview réalisée par France 3 Picardie mais en détourne le sens puisqu'elle met l'accent sur les conditions de réalisation de cette interview (commentaire d'un accusé après un verdict et dans la salle d'audience). Le message est clair et peu confraternel : selon France 2, jamais cette interview n'aurait dû être réalisée.

5 Février 16h00 : le contact avec France 2.

Les auteurs du reportage finissent par joindre le journaliste de France 2, lui indiquant que sa version pose un vrai problème. En faisant monter la pression de cette manière (avec des images qui ne lui appartiennent pas !), il risque de griller définitivement ses petits camarades de province au palais de justice d'Amiens.

Réponse du journaliste de la 2 :

« Faut faire attention à ce que vous mettez dans les tuyaux, et cette histoire a mis la chancellerie en colère ! »

5 Février 18h45 : Une enquête est déclenchée.

La chancellerie déclenche une enquête administrative, pour connaître les conditions dans lesquelles l'interview de Leconte a pu être réalisée.

5 Février 20h00 : le journal de la 2.

Les images de France 3 Picardie sont rediffusées sur la 2. Le journaliste de France 2 confirme la première version du reportage et conteste cette fois clairement la légalité de l'interview réalisée par ses confrères de la 3... sans avoir été sur le terrain.

10 Février 2005: Mea culpa de France 2 dans un courrier de Jean-Michel Carpentier

« Il n'a jamais été dans notre esprit de donner la moindre leçon aux journalistes qui ont réalisé l'interview de Leconte. Et pour deux raisons : d'une part, elle avait le mérite d'exister et d'autre part, elle était à la fois très bien menée et inattaquable.... S'il y a des reproches à faire dans cette histoire, ce n'est pas à vous d'avoir fait votre travail, mais à nous d'avoir été absents ce jour là. Heureusement que vous y étiez, pour nous suppléer, comme souvent... »

3 mai 2005: l'enquête administrative de la Chancellerie est abandonnée.

Moralité : il n'y a pas qu'à France 3 que l'on devrait négocier une charte des bonnes pratiques dans le réseau.

Justice : affaires en cours

Grève de 2002 : jugement le 31 mai

Rappel : c'est le 31 mai que le Conseil des Prud'hommes de Paris examinera les plaintes des 112 salariés de France 3 au sujet de la non-négociation du préavis de grève de novembre 2002. La décision devrait être rendue le jour même. Nul n'a oublié le mépris et le cynisme de la direction de France 3, qui à l'époque, avait attendu les dernières heures précédant la grève pour convoquer les syndicats, ne laissant aux salariés d'autre recours que d'entrer dans un conflit qui durera 22 jours et qui entraînera de très lourdes sanctions financières. Il aura fallu attendre encore plusieurs jours de grève avant que la Direction ouvre de vraies négociations. Les 112 salariés, soutenus par le SNJ et la CFDT, demandent réparation des préjudices subis.

Précarité : plainte contre X à Nancy

Après les procédures lancées en interne par le C.E (procédures d'alerte et d'enquête), après un procès-verbal d'infraction dressé par l'Inspection du travail, le recours abusif aux CDD en Lorraine-Champagne Ardennes fait désormais l'objet d'une procédure devant une juridiction pénale.

Le C.E de France 3 Lorraine Champagne Ardennes, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales ont déposé une plainte contre X. Comme chacun sait, depuis de nombreuses années, France 3 pourvoit de nombreux postes pérennes par des contrats précaires, en fonctionnant de manière chronique avec un nombre de salariés en contrats à durée indéterminée inférieur aux besoins de l'activité normale et permanente de l'entreprise. Situation que l'on retrouve bien sûr dans tous les établissements de France 3.

Les Prud'hommes, avenir des CDD

Tous sont chômeurs, certains en sont déjà réduits à percevoir le RMI (ou être en instance de l'avoir), quelques uns se sont résignés à changer de métier : plusieurs CDD journalistes (ou désormais ex-journalistes) sont en voie d'assigner France 3 devant le Conseil des Prud'hommes pour obtenir au moins réparation, à défaut de continuer à travailler pour une entreprise qui, du jour au lendemain, a décidé de ne plus leur permettre de survivre, sans fondement et sans explications. Quatre CDD viennent ainsi de regrouper leurs procédures dans les mains d'une même avocate. La direction de France 3 n'a même pas daigné répondre à ses courriers.

Tout journaliste CDD dans une situation similaire et qui souhaiterait d'autres renseignements sur cette procédure en cours est invité à prendre contact avec le SNJ.

Harcèlement : double plainte à Lyon

Affaire peu banale à Lyon : un rédacteur en chef adjoint a engagé une action pénale et une action prud'homale pour « exécution déloyale du contrat de travail » et « harcèlement moral ». Le Conseil des prud'hommes examinera l'affaire le 23 juin. Les cinq syndicats de France 3 (dont le SNJ) se sont portés partie civile, tant cette affaire est révélatrice de l'attitude méprisante et désinvolte d'une direction qui laisse à la dérive un de ses journalistes – fût-il cadre – sans lui proposer une seule solution acceptable.

Quant au volet pénal, le parquet a ouvert une enquête préliminaire suite à la plainte. La gendarmerie a entendu plusieurs salariés de France 3 Ecully et poursuit son enquête en Alsace, notamment sur les agissements de la rédactrice en chef du BRI de Strasbourg, mise en cause dans cette affaire.

En bref

Les jeux sont faits, rien ne va plus

Le 1^{er} avril (!) dernier, la direction régionale de Bourgogne-Franche-Comté rend public ce que tout le monde savait déjà : à 15h17, sur la messagerie régionale, un communiqué annonce la nomination du red chef de Besançon au service « Notre époque » de la Rédaction nationale. Pas de quoi décourager la DRH nationale, laquelle, à 19h31...met en consultation le poste du chef de service « Notre époque » et invite tous *"les collaborateurs désireux de postuler sur ce poste à faire connaître leur candidature"*... On savait les dés largement pipés pour les commissions paritaires. Grâce à ce joli et délectable cafouillage de timing de la Direction, on vient donc d'apprendre qu'ils l'étaient complètement pour les Comités carrières (sorte de conclave qui « élit » les chefs suprêmes et leurs adjoints, loin des indiscretes oreilles syndicales).

Nancy : mise au point du red chef

Le Cri de la Mire est accusé de « désinformation » par le redac chef de la Locale de Nancy, un fidèle lecteur –semble-t-il - qui n'a pas du tout apprécié notre dernier numéro où nous évoquions la couverture ratée des sirènes hurlantes une partie de la nuit dans les rues de Nancy. Selon ce fidèle lecteur, la Locale aurait réalisé « un très bon sujet », dans lequel « il manquait certes quelques ambiances de rue au cours de la nuit ». Dommage pour un sujet concernant précisément des nuisances sonores exceptionnelles dans les rues la nuit...

Climat

Les Experts, une nouvelle série à succès de France 3

Erreurs de management, épuisement, souffrance, incompréhension, stress, harcèlement, inquiétude, malaise : les mêmes maux et mots reviennent sans cesse pour définir l'état d'esprit qui règne actuellement dans de nombreux sites de France 3. Trois régions viennent (ou sont en train de) faire appel à des experts extérieurs, tant la situation est devenue préoccupante. C'est ça, aussi, le bilan du directeur général de France 3.

Reims : de graves carences de management

Le 2 mars dernier, Henri Vacquin, sociologue de son état, faisait part de son rapport (*) concernant « la santé » de la rédaction de Champagne-Ardenne.

Ce rapport a été commandé par la direction régionale de France 3 Lorraine-Champagne Ardennes, il a coûté la modique somme de 15 000 euros (environ). Rapport commandé à la suite d'un constat : ambiance délétère, harcèlement moral dénoncé par des journalistes de la Locale, manque d'autorité de la part de rédaction en chef, absence de projets éditoriaux, absence d'autorités « managériales », totale mésentente entre la red'chef et son secrétaire général, manque de communication entre les adjoints, et on obtient une rédaction en plein effritement.

Pour élaborer son rapport, Henri Vacquin a passé plusieurs jours au sein de la rédaction. Il a discuté avec une poignée de journalistes, techniciens et cadres, en oubliant toutefois les journalistes des bureaux excentrés.

Dans son rapport, Henri Vacquin revient sur plusieurs dossiers pour expliquer l'ambiance devenue délétère au sein de la rédaction :

Sur New base (le desk informatisé) : *Ce système a contribué à la détérioration du climat. Un échec national qui ne doit pas être imputé aux seuls syndicats qui s'opposaient à ce système. La direction n'admet pas son échec.*

Sur le conflit de 2002 : *Un conflit qui a eu des impacts sur le climat social.*

Sur la direction à Reims : *Il n'y a pas de collectif de direction, échec de la fonction de secrétaire général, pas de collectif éditorial, les red'chefs adjoint très vulnérabilisés quand le red'chef est touché. Problème de management dans les conférence de rédaction, dans les conférences prévisionnelles (parfois seulement 2 personnes présentes) et dans les réunions critiques où était analysé le journal (les réunions n'ont pas été régulières).*

Sur le poste de secrétaire général : *Echec de la fonction du fait de la mauvaise relation avec le personnel, définition plutôt opaque de la fonction, la direction régionale a manqué d'arbitrage, un refus de diriger de la part de la direction, beaucoup de non-dits dans la pratique managériale.*

Ce grave constat d'échec pour la direction n'a pas pour autant interpellé le principal concerné

le directeur régional. Aujourd'hui, la température est retombée. La rédactrice en chef a choisi d'aller dans un autre Bri, le secrétaire général a été « placé » ailleurs.

Les problèmes ne sont pas réglés, mais un nouveau rédacteur en chef et un nouveau secrétaire général ont été nommés à Reims

() Nous ne pouvons communiquer les termes exacts de ce rapport, le sociologue ayant refusé de mettre ses écrits à disposition des salariés.*

Bordeaux victime du « mal vivre ensemble »

Ambiance vivifiante également à Bordeaux, qui vient de donner lieu à un rapport intitulé « Diagnostic sur la prévention des risques psychosociaux à France 3 Aquitaine », réalisé par l'Aract (Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail). Le rapport constate le mal-être, le stress, l'inquiétude, « le mal-vivre ensemble » pouvant se traduire par de l'angoisse, de la souffrance et de « l'épuisement professionnel ». Concernant le malaise à la rédaction, les experts relèvent une démotivation des journalistes, et beaucoup de frustration notamment liée au manque de considération et de regard sur le travail. Plus généralement, le rapport pointe un climat social très fortement dégradé, des relations de confiance rompues entre les deux parties et globalement un sentiment de gâchis et beaucoup d'inquiétude quant à l'évolution de l'entreprise dans l'avenir.

Strasbourg : stop aux hurlements

La note de service sur l'organisation des congés (la plus rigide de France), et la grève qu'elle a occasionnée ont mis le feu à une poudrière déjà abondamment explosive. Epuisés par des mois de tensions, exaspérés par les hurlements systématiques de leur directeur régional et par les méthodes à la hussarde de son adjoint, les élus et toutes les organisations syndicales ont décidé de suspendre toute participation aux réunions de D.P, au C.E et au CHS-CT.

Les instances alsaciennes viennent de reprendre, reprise conditionnée au futur travail d'un expert de l'ARACT (déjà décidément très occupée grâce à France 3). Celui-ci (qui n'a pas encore commencé son intervention) propose « un appui au dialogue social », dispositif expérimental mené depuis 1996 par les ARACT de Lorraine, Haute-Normandie et Rhône-Alpes (avis aux amateurs...).

